

DELIBERATION N° 2020-69

L'an deux mille vingt, le 22 octobre, à 16h00, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni en visioconférence sous la présidence de Madame Hermeline MALHERBE, Présidente du Pnr des Pyrénées Catalanes.

Personnes présentes :

Mme Hermeline MALHERBE

M. Georges ARMENGOL, M. Daniel ARMISEN, Mme Pauline BARJOLLE, Mme Damienne BEFFARA, Mme Barbara BLAISE LAVAUX, M. Jean-Luc BLAISE, M. Alain BOUSQUET, M. Pierre BOUTET, Mme Josiane CASANOVAS, M. Roger CIURANA, M. Jackie CHAREYRE, Mme Anne-Marie COIGNARD, Mme Christine COLOMER, M. Maurice DE GERONA, Mme Françoise DELCASSO DEJOUX, Mme Alizée DESMET, M. Dimitri DOMINGUEZ, M. Michel GARCIA, M. René GARRETA, M. Gérard GORDIA, M. Olivier GRAVAS, M. Marius HUGON, M. Jean-Louis JALLAT, M. Jean-Louis LACUBE, Mme Marie-Madeleine LECARPENTIER, M. Patrick LECROCCQ, Mme Huguette LEJEAN, Mme Marie-Noëlle LETOUZÉ, M. Guilhem MANZANO, M. Daniel MAROUBY, Mme Cécile MARTI, M. Jean-Marie MAS, M. Olivier MONÉ, Mme Christine PEROY, Mme Josette PUJOL, Mme Jeannine RIVIERE, Mme Martine ROLLAND, M. Henri SOBRAQUES, Mme Sylvie SORLI, M. Xavier TORRENS

Suppléants présents mais n'ayant pas participé aux votes : Mme Sandrine LAURENT, M. Emmanuel MERLIAC, Mme Séverine PRADEILLE

Personnes absentes ayant donné procuration :

Mme Agnès LANGEVINE à M. Michel GARCIA, Mme Eliane JARYCKI à M. Roger CIURANA, M. Jacques CRESTA à Mme Martine ROLLAND, Mme Ségolène NEUVILLE à Mme Hermeline MALHERBE, M. Jean-Luc VILLERET à M. Daniel ARMISEN, M. Henri KERGOAT à M. Georges ARMENGOL, Mme Joëlle CORDELETTE à Mme Marie-Noëlle LETOUZÉ, M. Robert GUINOT à M. Olivier GRAVAS, Mme Michèle TORRENT à Mme Josette PUJOL, M. Antoine TAHOCS à M. Jean-Louis LACUBE, M. David MORICHON à M. Alain BOUSQUET

Personnes excusées :

M. le Préfet des Pyrénées-Orientales, M. le Sous-Préfet de Prades,

M. Jean-Philippe AUGE, Mme Danièle AZEMAR, M. Claude BACHELIER, Mme Aurélie BALTUS, Mme Jessica BLAMPEY, Mme Judith CARMONA, Mme Peggy CASES, Mme Joëlle CORDELETTE, M. Jean-Paul COURTES, M. Jacques CRESTA, M. Philippe DOMINGUEZ, M. Guy ESCLOPE, Mme Sandrine GARCIA, Mme Cécile GARCEAU, M. Robert GUINOT, Mme Eliane JARYCKI, Mme Agnès LANGEVINE, Mme Jeanne LELIEVRE, M. Joël LOMBARD, M. Henri KERGOAT, Mme Johanna MESSAGER, Mme Ségolène NEUVILLE, M. Michel MOLY, M. David MORICHON, M. Robert OLIVE, M. Serge PONSAS, M. Antoine TAHOCS, Mme Jeannine RIBO, M. RODRIGUEZ Eric, M. Jean ROQUE, Mme Michèle TORRENT, M. Jean-Luc VILLERET

SÉCRETAIRE DE SEANCE : M. Michel GARCIA

OBJET : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

La Présidente

RAPPELLE le projet :

L'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) est une démarche **valorisant la biodiversité des territoires et sa prise en compte par les acteurs locaux grâce à l'acquisition et le partage de connaissances de cette biodiversité**. Il constitue notamment **un outil d'aide à la décision** pour les collectivités territoriales afin de préserver et valoriser le patrimoine naturel et sensibiliser les habitants à la nécessaire prise en compte de ces enjeux.

Cette démarche est initiée depuis 2010 par le Ministère en charge de l'Environnement. En 2017, un premier appel à projets (AAP) est lancé par l'Agence française pour la biodiversité (AFB) afin de financer ces ABC. **En 2020, pour la quatrième année, l'Office français de la biodiversité (OFB, fusion de l'AFB et de l'ONCFS) propose un nouvel AAP pour soutenir ces ABC**. Il s'adresse prioritairement à des porteurs de projet de type communes ou structures intercommunales telles que les établissements publics de coopération intercommunale, les syndicats mixtes des parcs naturels régionaux (PNR), les établissements publics territoriaux de bassin...

Les objectifs des ABC sont :

- Apporter aux communes et intercommunalités une information naturaliste suffisamment complète et synthétique, notamment cartographique, qui permette une intégration des enjeux « biodiversité » du territoire dans les choix des décideurs notamment par une traduction possible de cette connaissance dans les politiques publiques d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme)
- Favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux biodiversité propres au territoire par les élus, les équipes techniques municipales ou intercommunales, les acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, entreprises, associations, etc.) et les habitants ;
- Impliquer les acteurs locaux pour construire, en concertation, des recommandations afin d'améliorer la gestion des espaces publics (voire privés) de la commune ou de l'intercommunalité.

Les ABC aboutissent à différents livrables. Il est impératif d'élaborer la cartographie des enjeux sur laquelle s'appuieront les décideurs des territoires concernés. En parallèle, pour la valorisation des connaissances, volet indispensable de ces ABC, il est nécessaire de réfléchir à des outils de sensibilisation (journée d'animation, livret, sentier d'interprétation) et au public ciblé. Malgré une biodiversité remarquable et des enjeux importants, actuellement, sur le territoire du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, aucune commune ne bénéficie d'un ABC. Cependant, au cours de l'été, la structure a été sollicitée pour s'investir sur ce type de projet. Ainsi, les communes des Angles, de Formiguères, de Font-Romeu et de Matemale sont intéressées pour démarrer ensemble un ABC sur leur territoire. En revanche, si plusieurs communes souhaitent s'associer pour répondre à l'AAP, il est nécessaire qu'une structure intercommunale porte l'ensemble du projet. L'ABC est une démarche en cohérence totale avec les missions de valorisation et de préservation du patrimoine naturel que mène le PNR PC. Il apparaît alors intéressant que la structure porte le projet pour les trois communes localisées en plein cœur de son territoire.

PROPOSE que le PNR PC porte le projet pour les quatre communes, les 20% d'autofinancement soient répartis entre les quatre intéressées et qu'il y ait l'investissement d'un chargé de mission de la structure (temps agent seulement).

PRESENTE le plan de financement comme suit :

Nature des dépenses	Montant HT (€)	Montant TTC (€)	Nature des produits	Montant (€)	Taux
Dépenses directes liées au projet			Recettes		
Charges salariales	37 883,44 €	37 883,44 €	Subventions	120 168,96 €	80,00
CEN	34 416,24 €	34 416,24 €	Subvention de l'OFB	120 168,96 €	
Dont bénévolat valorisé CEN	7 116,24 €	7 116,24 €	Dont subvention à destination du CEN LR	42 333,76 €	28,18
PNR PC (charges salariales et charges annexes)	3 467,20 €	3 467,20 €	Dont subvention à destination du PNR PC	77 835,20 €	51,82
Sous-traitance (prestataires) - coordination, synthèses, inventaires	57 520,00 €	57 520,00 €			
Coordination	41 600,00 €	41 600,00 €			
Inventaire chiro et journées d'animation	9 200,00 €	9 200,00 €	Autres produits	0,00 €	0
Cartographie	6 720,00 €	6 720,00 €			
Missions/déplacements	3 150,00 €	3 150,00 €	Autofinancement (20%)	30 042,24 €	20,00
Sous-traitance (prestataires) - communication	38 490,00 €	39 774,00 €	Autofinancement issu de la participation de Font-Romeu	6 544,00 €	4,36
Font-Romeu	17 860,00 €	18 340,00 €	Autofinancement issu de la participation des Angles	4 271,33 €	2,84
Sentier d'interprétation QR Code	4 970,00 €	4 970,00 €	Autofinancement issu de la participation de Matemale	4 271,33 €	2,84
Journée d'animation	500,00 €	500,00 €	Autofinancement issu de la participation de Formigüères-Villeneuve	4 372,13 €	2,91
Journée de formation	840,00 €	840,00 €	Valorisation du bénévolat CEN	7 116,24 €	4,74
Graphisme de l'atlas	5 050,00 €	5 050,00 €	Autofinancement du PNR PC (charges salariales et charges annexes)	3 467,20 €	2,31
Animation pour les jeunes	1 700,00 €	1 700,00 €			
Plaquette communicante	2 400,00 €	2 400,00 €			
Journée à destination des habitants	1 200,00 €	1 440,00 €			
Informations régulières sur le site de la mairie	1 200,00 €	1 440,00 €			
Les Angles	6 736,67 €	6 976,67 €			
Sentier d'interprétation QR Code	4 970,00 €	4 970,00 €			
Animation pour le pôle enfance	566,67 €	566,67 €			
Journée à destination des habitants	1 200,00 €	1 440,00 €			
Matemale	6 736,67 €	6 976,67 €			
Sentier d'interprétation QR Code	4 970,00 €	4 970,00 €			
Animation pour le pôle enfance	566,67 €	566,67 €			
Journée à destination des habitants	1 200,00 €	1 440,00 €			
Formigüères-Villeneuve	7 156,67 €	7 480,67 €			
Sentier d'interprétation QR Code	4 970,00 €	4 970,00 €			
Animation pour le pôle enfance	566,67 €	566,67 €			
Animation forêt	1 620,00 €	1 944,00 €			
Autres	0,00 €	0,00 €			
Dépenses d'investissement	4 500,00 €	4 500,00 €			
Dépenses indirectes affectées au projet					
Charges fixes de fonctionnement	7 383,76 €	7 383,76 €			
TOTAL	148 927,20 €	150 211,20 €	TOTAL	150 211,20 €	

Le Comité Syndical,

OUI l'exposé de la Présidente, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

VALIDE le projet de candidature tel que présenté ci-dessus afin de permettre cet accompagnement,

AUTORISE la Présidente à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet et notamment la convention de partenariat avec les communes intéressées afin que ces dernières apportent leurs participations telles que présentées dans le plan de financement,

DONNE pouvoir à Mme la Présidente ou à défaut le 1^{er} Vice-Président et, ou la Directrice chacun en ce qui le concerne de veiller à l'application de la présente délibération, et signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente

du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional des Pyrénées Catalanes

Hermeline MALHERBE

